

MAGNOLIA PAYE

 Consultez votre Espace clients : <http://www.espaceclients.berger-levrault.fr/>

CHANGEMENT DE VALEUR DES CONSTANTES DE PAIE

Intégration du décret n° 2012-37 portant attribution de points d'indice majoré :

- + 7 points jusqu'à l'indice brut 309,
- + 6 points pour l'indice brut 310,
- + 5 points pour les indices bruts 311 et 312,
- + 4 points pour l'indice brut 313,
- + 3 points pour les indices bruts 314, 315 et 316,
- + 2 points pour les indices bruts 317, 318 et 319
- + 1 point pour l'indice brut 320

Vous devez être **au minimum en version 14.50** de **Magnolia**. Afin de vérifier ceci :

- Ouvrez le module **Paye** puis dans le menu **?**, cliquez sur l'option **A propos de ...**
- Vérifiez que la **Version des programmes est au minimum 14.50**.
- Si la version est inférieure à 14.50 vous devez installer la mise à jour **14.51** disponible dans l'onglet **Mises à jour** de votre [Espace Clients](#).

Remarque : si vos payes de janvier sont terminées, effectuez ces modifications pour votre paye du mois de février, après avoir clôturé le mois de janvier. Les régularisations seront alors calculées automatiquement.

1. Placez-vous dans le module **Paye** du logiciel **MAGNOLIA** et clôturez le mois de paye précédent. Ensuite, cliquez dans le menu **Modules** puis **Configuration**. Dans l'option **Constantes générales** du menu **Données**, mettez à jour la constante comme suit en utilisant le bouton **Nouvelle valeur** :

Constante	Valeur	Depuis le
Cotisation solidarité, indice majoré seuil	302	01/01/2012
Indice majoré plancher	302	01/01/2012
Ind. de résidence, indice minimum de référence	306	01/01/2012

Si vous êtes une collectivité

Constante	Valeur	Depuis le
CNFPT, taux patronal	0.9	01/01/2012

Si vous êtes un établissement OPH

Constante	Valeur	Depuis le
CNFPT, taux patronal	0.95	01/01/2012

2. Quittez les applications Magnolia sur tous les postes. Sur chacun des postes où Magnolia est installé, lancez l'outil **Mise à jour statutaire** que vous trouverez dans **Démarrer, (Tous les Programmes)** puis **Lanceur Magnus**. Renseignez les codes indiqués ci-dessous et cliquez sur le bouton **Valider** :

MAGNOLIA PAYE

Date : 13/01/2012

Page : 2/2

Réf. 4292

Mot de passe

Attention ! A n'utiliser que sur demande expresse de votre organisme de maintenance habituel.

Date d'effet du décret

Code Magnus

Clé de contrôle

Date d'effet : renseignez le
01/01/2012

Code Magnus : indiquez ici
**1450-1452-07-
03090310031203130316031
90320**

Clé de contrôle : indiquez ici **61**

- Après toutes ces modifications, vous devez ouvrir le nouveau mois de paye (dans le cas où vous l'auriez déjà fait, relancez l'ouverture).

Reclassement des techniciens supérieurs principaux de 1ère classe

Le décret 2010-330, portant sur le reclassement, prévoit l'augmentation des indices pour les échelons 10 et 11 du 3ème grade des techniciens supérieurs principaux de 1ère classe.

Ce reclassement est en cours d'analyse et sera intégré lors d'une prochaine mise à jour.

Nous vous informerons dès la mise à disposition de cette mise à jour.